

Annexe 1 du règlement de placement Stratégie de placement et marges d'écarts tactiques 2020

catégorie de placement	part minimum	part stratégique	part maximum	valeur de référence
liquidités CHF	1 %	3 %	Σ 30 %	Libor à 3 mois CHF
liquidités devises ²	0 %	0 %		Libor à 3 mois USD
obligations CHF	20 %	32 %	45 %	Swiss Bond Index AAA-A TR
obligations devises ²	0 %	15 %	Σ 60 % 20 %	FTSE WGBI EX CH TR
actions CHF	Σ 10 %	12 %	Σ 35 %	Swiss Performance Index Gross
actions devises ²		17 %		MSCI World ex CH Price
immeubles CHF	15 %	21 %	Σ 30 %	indice principal Immo-Index CAFP
immeubles devises ²	0 %	0 %		
placements alternatifs	0 %	0 %	5 %	BBG Commodity Index Gross
matières premières ¹	0 %	0 %	5 %	
Total devises ²	0 %	32 %	35 %	—
Placements chez l'employeur	0 %	0 %	5 %	—

Approuvé par le Conseil de fondation le 21 novembre 2019.

En cas d'imprécisions ou de contradictions entre la version allemande et la version française du présent règlement, c'est dans tous le cas le libellé en langue allemande qui est déterminant et qui a valeur juridique.

¹ Matières premières agricoles (céréales, Soft Commodities, secteur de l'élevage) et des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) sont exclues.

² Devises étrangères (placements sans couverture du risque de change)